



Chèque non approvisionner

Par **chablis89**, le **21/01/2013** à **18:19**

BonjourrrrrTout d'abord, je vous remercie par avance pour le temps que vous prendrez à lire mon message.rnrnJ'ai depuis Aout un problème bancaire suite à la perte de mon emploi.rnrnJ'ai eu 4 chèques refusés, dont 1 que j'ai récupéré en main propre.rnrnJ'ai fais faire 3 chèques de banque au nom de la caisse d'epargne afin de bloquer les fonds pour les 3 autres. Je les ai dépose dans la boîte aux lettres à l'attention du directeur de l'agence et je n'ai jamais eu de nouvelles. Ils n'ont pas levés l'interdiction... A l'époque je n'avais pas encore récupéré le 4ème en main propre donc cela n'est pas dramatique.rnrnMaintenant je possède les 3 chèques de banque couvrant les 3 chèques refusés, ainsi que le 4ème physiquement. J'ai lu qu'ils étaient obligés de bloquer les fonds à ma demande, même si j'ai laissé un découvert (ce qui est le cas), chez eux. Et non de de servir de ces chèques pour les mettre sur mon compte. Ai-je raison ?rnrnSi oui, est-ce que un courrier avec AR avec les chèques et une lettre le spécifiant est suffisant ? rnrnPar ailleurs, ce courrier à quelle adresse? Car mon compte de la caisse d'epargne a été fermé et est au recouvrement. Donc je l'adresse malgré tout à mon ex banque, ou au siège de la caisse d'epargne rhones alpes ?rnrnMerci pour tous vos conseils par avance, j'aimerais réellement retrouver ma signature bancaire pour régulariser toute cette situation... Cependant sans ma signature rien est possible !